

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES DE CERTAINS ENGINs MOTORISÉS - (N° 3800)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 5

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'automaticité est souhaitable dans ce cas de figure.